



TAXE LOCALE DE PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (T.L.P.E.)

« Par délibération en date du 25 mars 2022, la commune de Freneuse a voté l'instauration de la taxe locale de publicité extérieure (TLPE). La taxe s'applique à tous supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de 3 catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes. Le montant de cette taxe varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité. Les dispositifs dont la surface cumulée sont inférieurs à 7m² ne sont pas concernés. La TLPE ne s'applique pas aux professions réglementées (voir la base de données des professions réglementées <http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/regprof/index.cfm> (sauf si le support publicitaire contient une marque commerciale). Les tarifs sont calculés par m² et par an, par indexation annuelle automatique, et la taxation se fait par face. Le redevable doit effectuer une déclaration annuelle avant le 01^{er} mars de chaque année au moyen du formulaire Cerfa N° 15702*02 et doit être déposée auprès de la commune de Freneuse, service Urbanisme. Cette déclaration doit mentionner les superficies de tous les supports publicitaires exploités, même ceux qui bénéficient d'une exonération. Les éléments de surface cumulée nécessaires à la déclaration annuelle sont à reprendre sur les autorisations préalables d'enseignes ou déclarations d'enseignes ayant été établies à l'installation. Pour 2023, la Commune de Freneuse sollicite la demande initiale d'enseigne en copie pour la constitution des dossiers. Le recouvrement de la TLPE sera payable sur la base du titre de recette émis par la Commune de Freneuse, au vu de la déclaration, et sera exigible à compter du 01 septembre 2023. En cas de déclaration incomplète ou en l'absence de déclaration, la Commune pourra engager une procédure de taxation d'office. »



CHARRIER Marie-Claude

Service Urbanisme

Mairie de Freneuse

☎ 01 30 98 97 91 ✉ urbanisme@freneuse78.fr

89 rue Charles de Gaulle

78840 Freneuse

freneuse.fr

```
<!DOCTYPE html><html lang=en><meta charset=utf-8><meta
name=viewport content="initial-scale=1, minimum-scale=1,
width=device-width"><title>Error 403
(Forbidden)!!1</title><style>{*{margin:0;padding:0}html,code{font:
15px/22px arial,sans-
serif}html{background:#fff;color:#222;padding:15px}body{margin:7%
auto 0;max-width:390px;min-height:180px;padding:30px 0 15px}* >
body{background:url(//www.google.com/images/errors/robot.png)
100% 5px no-repeat;padding-right:205px}p{margin:11px 0
22px;overflow:hidden}ins{color:#777;text-decoration:none}a
img{border:0}@media screen and (max-width:772px)
{body{background:none;margin-top:0;max-width:none;padding-
right:0}}#logo{background:url(//www.google.com/images/branding/
googlelogo/1x/googlelogo_color_150x54dp.png) no-repeat;margin-
left:-5px}@media only screen and (min-resolution:192dpi)
{#logo{background:url(//www.google.com/images/branding/
googlelogo/2x/googlelogo_color_150x54dp.png) no-repeat 0% 0%/100%
100%;-moz-border-image:url(//www.google.com/images/branding/googl
elogo/2x/googlelogo_color_150x54dp.png) 0}}@media only screen and
(-webkit-min-device-pixel-ratio:2){#logo{background:url(//www.goo
gle.com/images/branding/googlelogo/2x/
googlelogo_color_150x54dp.png) no-repeat;-webkit-background-
size:100% 100%}}#logo{display:inline-
block;height:54px;width:150px}</style><a
href=//www.google.com/><span id=logo
aria-label=Google></span></a><p><b>403.</b> <ins>Thats all we
know.</ins>
```